

# Adhérer au prélèvement automatique de vos factures


Optez pour la simplicité avec le prélèvement automatique de vos factures !

## Quels sont les avantages de passer au prélèvement automatique ?

- ✓ Pas d'oubli, moins de contraintes : tout est automatique ;
- ✓ Éviter les frais de relance liés au retard de paiement ;
- ✓ Gérer vos factures simplement et sans stress.

À chaque facture, vous êtes informé du montant qui va être prélevé par mail ou par courrier. Le paiement est effectué environ 15 jours plus tard.

## Comment mettre en place le prélèvement automatique de mes factures ?

- 1 Rendez-vous sur l'Agence en Ligne : [ael.eaudazur.com](http://ael.eaudazur.com) ;
  - 2 Connectez-vous à votre compte en ligne ;
  - 3 Cliquez ensuite sur le bouton  « Mes services » dans le menu à gauche ;
  - 4 Dans la rubrique « Prélèvement Automatique » cliquez sur le bouton « Souscrire » ;
  - 5 Renseignez les informations demandées et joignez un RIB à votre demande.
- ✓ Vous recevrez un **mail de confirmation** lors de la mise en place du prélèvement.

### Vous n'avez pas encore de compte sur l'Agence en Ligne ?

- 1 Rendez-vous sur l'Agence en Ligne : [ael.eaudazur.com](http://ael.eaudazur.com) ;
  - 2 Cliquez sur « Créer mon compte » puis complétez les informations et validez ;
  - 3 Vous allez recevoir un **mail de confirmation**, cliquez sur le lien présent dans ce mail ;
- ✓ Félicitations, votre compte est créé !



## Simplifier vos démarches grâce à l'Agence en Ligne !

Accéder à vos factures, vos documents, votre consommation, votre compte client...

Pour en savoir plus, rendez-vous sur [ael.eaudazur.com](http://ael.eaudazur.com).